

LOI

LOI n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (1)¹

NOR: INTX9300081L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 93-325 DC en date du 13 août 1993 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE II : DISPOSITIONS MODIFIANT LE CODE CIVIL

Art. 32. - L'article 79 du code de la nationalité est complété par un alinéa ainsi rédigé:

" Il en est de même de celui dont le séjour en France est irrégulier au regard des lois et conventions relatives au séjour des étrangers en France. "

¹ Source: <http://www.legifrance.gouv.fr/>